



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Le Tableav Du Vray Et Dv Favx Ecclesiastique

A Liege, M.DC.LXXIII.

Article I. De la Dignité du Sacerdoce en general.

urn:nbn:de:hbz:466:1-37889

DES FONDEMENTS
DE L'ÉTAT,
ET DE
L'ESPRIT CLERICAL,
ET DES
OBLIGATIONS DES
ECCLESIASTIQUES

Principalement pour ce qu'ils doi-
vent faire.

PREMIERE PARTIE.

DE LA DIGNITE'
DU SACEDOCE
EN GENERAL.

ARTICLE I.

*Vos autem dixi amicos : quia omnia quae-
cumque audivi à Patre meo , nota
feci vobis. Joan. cap. 15. v. 15.*



N ne doutera jamais de la
Dignité du Sacerdoce, si on
confidere d'abord que Dieu
en est le seul auteur qui l'a
institué avec tât d'appareil.

△

2 De la Dignité du Sacerdoce,

& d'une maniere si particuliere, qu'il n'a regardé uniquement que sa gloire, je ne dis pas seulement comme le dernier motif, mais comme le plus prochain, & le salut des peuples tout ensemble, puis que le Sacerdoce, dans son caractere & dans sa nature, ne tend qu'à avancer la religion & le culte divin, & à sanctifier les hommes, ce qui fait tout son esprit & son employ unique, sans difficulté; on sera encore plus persuadé de son excellence & de sa grandeur, si on veut ensuite remarquer avec attention dans l'ancien & dans le nouveau Testament les admirables Ordonnances que le Seigneur Dieu y a faites, & les augustes ceremonies qu'il a étably pour la conservation de ses Prêtres, & pour tout ce qui regarde leur ministère; il commande presque dans tout le 8. chap. du Levit. que ceux qui seroient élevez à cette souveraine dignité, fussent separez du peuple & du commun genre de vie, pour n'être plus qu'à luy: qu'ils quitassent leurs habits ordinaires, en témoignage de ce qu'ils n'étoient plus ce qu'ils avoient été auparavant: & qu'ils se lavassent es eaux saintes, pour marque qu'ayant renoncé à tous les vices, & au desir de les continuer, ils s'obligeoient solennellement d'administrer les choses saintes en toute pureté de conscience. Voyez aussi le m

me
pas
ne
gust
fait
tair
les
diac
Il
epist.
que
peup
ce,
dres
subf
Epist
d'étr
medic
doit
de se
ny r
vitat
tas sib
test ob
à pop
heur
void
hont
nostr
pressio
Ce se
Qua

me Levitic. Cap. 21. *ferè toto*, & il ne faut pas s'étonner que Dieu en use ainsi d'une maniere si extraordinaire, & si auguste, puisqu'en faisant des Prêtres, il en fait ses Adorateurs publics, les depositaires de sa Religion, les Lieutenans & les Ministres de sa puissance, & les Mediateurs des hommes.

Il faut donc, dit S. Hierôme, *in cap. 2, epist. ad Titum*, que non seulement l'Évêque, le Prêtre, & le Diacre, surpassent le peuple par la conversation, par la science, &c. mais aussi ceux qui sont es moindres Ordres, sans quoy l'Eglise ne peut subsister. Quelle honte dit S. Ambroise, *Epist. 25. ad Vercell.* aux Ecclesiastiques, d'être plus imparfaits que les Laics. *Non mediocris debet esse virtus Sacerdotis*, il ne doit rien paroître dans l'Ecclesiastique de seculier, dit-il, rien de populaire, ny rien de commun, *Sobriam à turbis gravitatem, seriam vitam, singulare pondus dignitas sibi vindicat Sacerdotalis; quomodo enim potest observari à populo, qui nihil habet secretum à populo, dispar à multitudine?* Quel malheur sera-ce à la Religion, si le peuple void en nous ce qui le feroit cacher de honte s'il le voyoit en luy? *Sit igitur vita nostra angustior, virtus exuberantior, trames pressior, callis arctior, vigor mentis exundans, &c.* Ce sont les paroles de ce grand Saint. Quant à l'autorité du Sacerdoce, Dieu

4 De la Dignité du Sacerdoce.

L'a fait voir clairement au Deuteronomie, *cap. 17. v. 10. 11. 12. & 18.* lorsqu'il ordonne que qui que ce soit du peuple, même le Roy, & le Prince ne connoissent les Prêtres pour Supérieurs en sorte que pas un ne leur contredise sous peine de la vie: & au livre des Nombres *cap. 27. v. 18. 16. & 21.* Prenez Iosué Fils de Nun, dit-il à Moÿse, & présentez-le au Prêtre; car si tout le peuple doit l'obéissance à Iosué, en qualité de Chef & de Prince, Iosué la doit aux Prêtres, comme aux Ministres du Trône Haut.

Et il en montre assez la sainteté, lorsqu'il commande de sanctifier les Prêtres, *Sacerdotes illius sanctifica, Eccli. cap. 3. v. 31.* c'est à dire les honorer comme choses saintes, & consacrées à Dieu: au *Psalme 104.* Ne touche pas à mes Chrétiens, & ne mal-traite pas mes Prophètes. Et Jésus-Christ Roy du Ciel & de la Terre avoit tant de respect pour le Sacerdoce, qui n'étoit encore qu'en figure, qu'il envoyoit aux Prêtres ce qu'il guérissoit, *Matth. cap. 8. v. 4.* afin qu'ils receussent de ces pauvres guérissons l'offrande, & l'hommage qui leur étoit dû par la Loy: & sans regarder à leur mauvaise vie, il commandoit de leur obéir en choses de la Religion, comme à ceux qui étoient élevez aux plus hauts

dignitez de la vie: Cela, & tout ce qu'on peut lire és saintes Lettres, ne scauroit donner que de tres-hauts sentimens de nôtre Sacerdoce, qui est la realité dont l'ancien n'étoit que l'ombre selon l'Apôtre, 1. Cor. cap. 10. v. 11. *Hac autem omnia in figura contingebant illis.* Ce qu'il confirme au 9. & 10. de son Epitre aux Hebreux. Pensez-vous, dit Saint Gregoire de Nazianze, *Orat. apolog. fuga*, que ce Sacerdoce soit sans honneur, que les Anges honnoient sans cesse, & qui ne cede en rien à leur Ministère? Dieu luy a donné des privileges, & des degrez de Noblesse si extraordinaires, qu'il faut avoir perdu le sens & la raison pour luy manquer de respect: il y a mis la science, *Labia Sacerdotis custodiunt scientiam*, Malach. cap. 2. v. 7. & l'autorité souveraine, *Quodcumque solveris super terram, &c.* Matth. cap. 16. v. 19. mais avec commandement exprés de n'en user jamais que pour le soutien de sa gloire, & le service de sa Religion. C'est pourquoy S. Gregoire dit, *Lib. 30. moral. cap. 6.* que l'hyacinte de l'Ephod du grand Prêtre de la Loy nous signifioit par sa couleur celeste l'obligation de nous sanctifier les premiers, pour travailler incessamment à la sanctification des autres. Que le fin lin vray symbole de la pureté virginale, nous avertissoit qu'étans choisis

6 De la Dignité du Sacerdoce

pour porter & manier les vases sacrez
nous nous devons conserver dans une
merveilleuse pureté d'ame & de corps,
& c'est pour cela que les Saints ont tou
recommandé la fuite du sexe, comme
l'écueil où la chasteté fait toujours nau
frage, ainsi que l'Ecclesiastique le fait
voir tres-clairement, *cap. 9. à v. 3. ad 13.*
Sur quoy le R. P. Caussin dit que la vie
du Clerc & du Prêtre attaché aux fem
mes, n'est qu'une roüe de supplices, &
un abisme de desordres, qui en le fai
sant la risée des uns, & le jouet des au
tres, le rend enfin si miserable qu'il ne
luy reste ny paix, ny repos, ny bien, ny
honneur. L'écarlate partie de l'Ephod
avec sa couleur de charbons ardans, fig
nifioit que les Prêtres doivent être tou
de feu & de charité, pour détruire &
consummer les obstacles que l'ennemy
du salut oppose à la vertu, & qu'enflam
mez des brasiers du divin amour, ils
doivent resister à la puissance, & aux ar
tifices des Grands & Puiffans du monde
en tout & par tout où ils sont opposez
au bien de la Religion. Ce manteau Sa
cerdotal étoit enfin composé de pour
pre qui marque la Royauté celeste, *Re
gale Sacerdotium, 1. Petri cap. 2. v. 9.* le
pouvoir & l'authorité du sacré Cara
ctere sur tout le reste des hommes.

Ceux-là ont donc eu raison, qui ont

dit que l'Etat Ecclesiastique est un agreable parterre enrichi de toutes fortes de fleurs, & de figures les plus agreables : il y a des Prelats, des Prêtres, des simples Clercs & des Religieux, pendant que tout y est bien réglé, & qu'un chacun marche droit par les voyes de sa profession, il ne se peut rien voir de plus agreable, ny de plus saint : mais au contraire, si la negligence des devoirs, & l'oubly de Dieu s'y glisse, il ne s'y void rien de plus affreux, ny de plus deplorable : Saint Hierôme dit qu'il en va comme d'un Luth dont l'harmonie n'est bonne, qu'autant que les cordes sont d'acord, & que comme il n'en faut qu'une trop lâche pour gêner le concert, & en rendre le son desagreable: aussi ne faut-il qu'un seul Ecclesiastique deregulé dans une Province, dans un Diocèse, dans une Ville, pour engager dans le dereglement tous ceux qui le frequenteront.

Ce doit être assez pour ramener les Ecclesiastiques à la consideration de la grandeur & de l'excellence de leur état, de faire reflexion qu'elle les met en liberté de parler à Dieu pour les peuples, de luy presenter leurs vœux, leurs bonnes œuvres, & son propre Fils pour eux en sacrifice ? D'où vient qu'on a si peu d'amour pour un Dieu qui ayme si tendrement, & qui pour marque de son

amour, ne se contente pas de donner aux Ministres de son Eglise, pour les obliger à la mieux servir, les biens qu'elle possède, afin qu'ayant dequoy subsister au service de ses Autels, rien ne soit capable de les en divertir, mais il se donne soy-même à eux avec plein-pouvoir de le redonner à qui bon leur semble dans l'adorable Eucharistie? *Amor non amator*, s'écrioit autrefois Saint François. Souvenons-nous donc, mes Freres, que l'amour se gagne par l'amour, & que Dieu nous honnore, & nous aime plus que tout le reste des creatures qu'il nous a foûmises, & que si nous sommes méconnoissans de telles faveurs, & infidèles à bien ménager des graces si extraordinaires, nous ne pouvons moins attendre à la sortie de cette vie, que la condamnation de ce serviteur de l'Evangile, qui est traité honteusement de méchant & de lâche, *Serve male & piger*, Matth. cap 25. v. 26. & pourquoy? parce que pour couvrir & trouver quelque pretexte à sa paresse & à sa faineantise, quoy qu'evidente, il sembloit en rejeter la faute sur Dieu, qu'il accuse d'austerité & de faire la moisson dans les champs qu'ils n'a pas semez. Ce qui est un blâphème, & la dernière méchanceté, & en suite on commande qu'on luy ôte ce qu'on luy a confié, & qu'on le jette dans

les tenebres exterieures, *inutilem seruum
ejicite in tenebras exteriores.* Ibidem v. 30.
mais combien de talens avoit-il caché &
laidé inutiles pour être ainsi traité &
côdamné aux peines eternelles? un seul,
& combien Dieu en a-t-il confié aux
Prêtres? autant qu'il en a laissé à son E-
glise, c'est à dire un nombre presque in-
nombrable: ainsi seront les peines de
ceux qui negligeront de les bien ména-
ger. Nôtre divin Caractere, & cette
Royauté celeste, *Regale Sacerdotium*, 1. Pe-
tri cap. 2. v. 9. seroit toujours dans son
lustre, si elle ne logeoit jamais chez des
hommes lâches, interesséz & infatuez
de l'esprit du monde, lesquels au lieu
d'avancer le salut des ames, en flattant
les passions, & fomentant les vices des
Puissans de la terre, dont ils attendét des
gratifications temporelles, au prejudice
du souverain bien, déposant ainsi lâche-
ment l'empire que le Ciel leur avoit
donné sur tous les hommes du monde;
deviennent par un juste châtement de
Dieu les esclaves de ceux qui leur doi-
vent être soumis.